

## **Demandes d'interpellation**

*Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.*

### ➤ **0081      Infrastructure**

Interpellation de M. Stefaan VAN HECKE au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « le rétablissement éventuel du train Benelux et les budgets que la SNCB devra affecter au suivi du dossier FYRA ».

### ➤ **0082      Finances**

Interpellation de Mme Veerle WOUTERS au vice-premier ministre et ministres des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique sur « la position du secrétaire d'État Crombez à l'égard de la taxe sur les véhicules de société ».